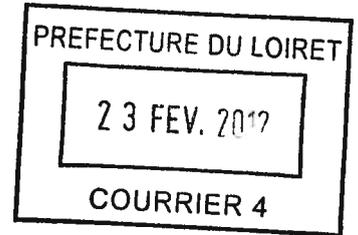




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 février 2012

12/01

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

Président de la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Marc BRYNHOLE.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : **Prise de connaissance des marchés passés en 2011**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'article 133 du Code des Marchés Publics dispose que la personne publique publie, au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A PRIS ACTE de la présentation de la liste des marchés publics conclus en 2011, telle qu'elle figure en annexe à la présente.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 23/02/12

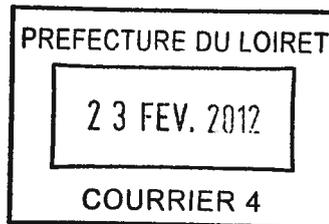
Le Président,
Xavier DESCHAMPS





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



Séance du 15 février 2012

12/02

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 février 2012
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,
**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER, M. Marc BRYNHOLE.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : Prise de connaissance des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2011

Monsieur le Président porte à la connaissance des membres de l'Assemblée le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2011, conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'état des cessions immobilières en 2011 affiche un montant global de 0 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A PRIS ACTE de la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2011, tel que décrite ci-dessus, pour un montant global de 0 €.

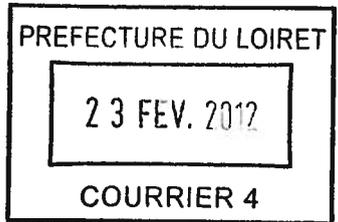
Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/02/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 février 2012

12/03

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes ne prend pas part au débat, confie la présidence à Monsieur Daniel MORAND et quitte la salle.

Objet : Adoption du Compte Administratif 2011 du Budget Principal

M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, présente aux membres du Conseil Communautaire les éléments du Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin pour 2011.

Vu les travaux de la commission des finances du 31 janvier 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte la section de fonctionnement qui fait ressortir un excédent de 669 012,32 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte la section d'investissement qui fait ressortir un excédent de 656 660,25 €

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/02/12

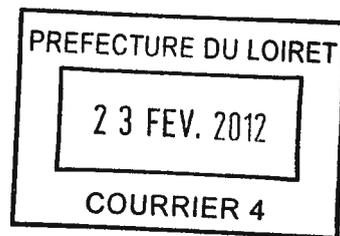


Le Président,
Xavier DESCHAMPS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 15 février 2012

12/04

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,
Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes ne prend pas part au débat, confie la présidence à Monsieur Daniel MORAND et quitte la salle.

Objet : Adoption du Compte Administratif 2011 du budget annexe SPANC.

M. Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie, présente aux membres du Conseil Communautaire les éléments du Compte Administratif du Budget annexe du SPANC de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin pour 2011.

Vu les travaux de la commission des finances du 31 janvier 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte la section de fonctionnement qui fait ressortir un excédent de 27 828,92 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte la section d'investissement qui fait ressortir un excédent de 7 991,11 €

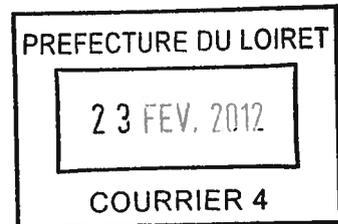
Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/02/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 février 2012

12/05

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY.

Marcilly-en-Villette : M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes ne prend pas part au débat, confie la présidence à Monsieur Daniel MORAND et quitte la salle.

Objet : Adoption du Compte Administratif 2011 du budget annexe ZAC CHAVANNERIE II

M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, présente aux membres du Conseil Communautaire les éléments du Compte Administratif du Budget annexe ZAE La Chavannerie II de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin pour 2011.

Vu les travaux de la commission des finances du 31 janvier 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTÉ la section de fonctionnement qui fait ressortir un résultat de 0 €

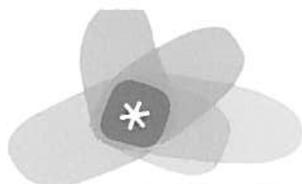
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTÉ la section d'investissement qui fait ressortir un excédent de 4 805,36 €

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/02/12

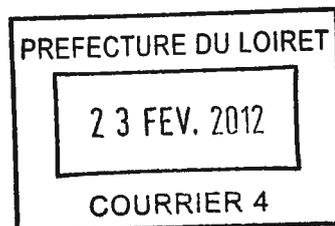




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 février 2012



12/06

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,
**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT
remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis
LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2011 du Budget Principal.

Monsieur le Receveur Municipal ayant remis le compte de gestion de l'exercice 2011, le Président de l'Assemblée le soumet au vote du Conseil Communautaire.

La balance générale de l'exercice donne les résultats suivants :

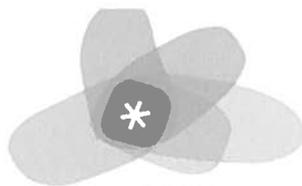
ANNEE 2011	Résultat à la clôture de l'exercice 2010	Part affecté à l'investissement exercice 2011	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2011
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	-854 444.60 €	- €	656 660.25 €	-197 784.35 €
Fonctionnement	347 281.37 €	347 281.37 €	669 012.32 €	669 012.32 €
TOTAL	-507 163.23 €	347 281.37 €	1 325 672.57 €	471 227.97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
DONNE quitus au comptable et ADOPTE le compte de gestion 2011 du Budget Principal
de la Communauté de Communes, tel qu'il figure en annexe à la présente.

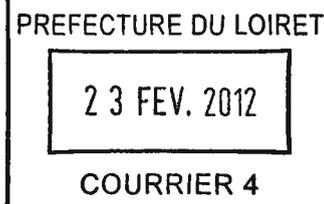
Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 28/02/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 février 2012

12/07

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT
remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis
LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2011 du budget annexe SPANC.

Monsieur le Receveur Municipal ayant remis le compte de gestion de l'exercice 2011, le
Président de l'Assemblée le soumet au vote du Conseil Communautaire.

La balance générale de l'exercice donne les résultats suivants :

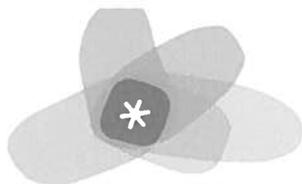
ANNEE 2011	Résultat à la clôture de l'exercice 2010	Part affecté à l'investissement exercice 2011	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	-10 359.97 €	€	7 991.11 €	-2 368.86 €
Fonctionnement	-101.09 €	€	27 828.92 €	27 727.83 €
TOTAL	-10 461.06 €	€	35 820.03 €	25 358.97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
DONNE quitus au comptable et ADOPTE le compte de gestion 2011 du Budget annexe du
SPANC de la Communauté de Communes, tel qu'il figure en annexe à la présente.

Le Président
Xavier DESCHAMPS
Xavier DESCHAMPS

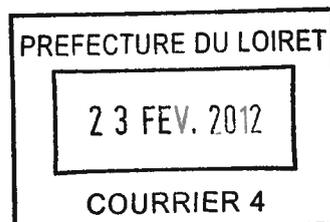
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/02/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 15 février 2012

12/08

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,
**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2011 du Budget annexe CHAVANNERIE II.

Monsieur le Receveur Municipal ayant remis le compte de gestion de l'exercice 2011, le Président de l'Assemblée le soumet au vote du Conseil Communautaire.

La balance générale de l'exercice donne les résultats suivants :

ANNEE 2011	Résultat à la clôture de l'exercice 2010	Part affecté à l'investissement exercice 2011	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	0,00 €		4 805,36 €	4 805,36 € €
Fonctionnement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL			4 805,36 €	4 805,36 € €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DONNE quitus au comptable et ADOPTE le compte de gestion 2011 du Budget annexe ZAE La Chavannerie II de la Communauté de Communes, tel qu'il figure en annexe à la présente.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/02/12.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 février 2012

12/09

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : Affectation du résultat 2011 du Budget Principal.

Sur le rapport de M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission des Finances,

Vu le résultat constaté de l'exercice 2011 en excédent de fonctionnement pour la somme de 669 012,32 €,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'ensemble de ce crédit en recettes d'investissement au compte 1068.

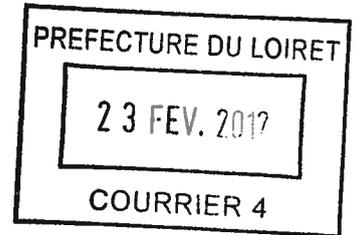
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/02/12

Le Président,
Xavier DESCHAMPS





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 février 2012

12/10

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,
**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : Affectation du résultat 2011 du budget annexe SPANC.

Sur le rapport de M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission des Finances,

Vu le résultat constaté de l'exercice 2011 en excédent de fonctionnement pour la somme de 27 727,32€

- proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » du BP 2012 d'une somme de 25 358,97 €.
- proposition d'affectation au compte 1068 de la section d'investissement « Excédent de fonctionnement capitalisé » du BP 2012 d'une somme de 2 368.86 €

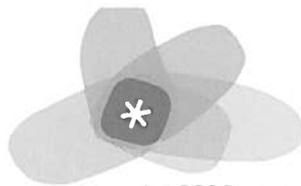
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'ensemble de cet excédent de fonctionnement selon les propositions décrites ci-dessus.

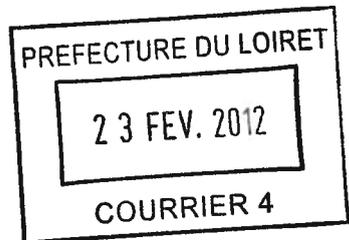
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/02/12



Le Président,
Xavier DESCHAMPS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 février 2012

12/11

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

Président de la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : Vote du BP 2012 du Budget Principal.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 issue de l'ordonnance du 26 août 2005 et ses décrets d'application,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 17 décembre 2011.

Vu l'examen du projet de budget primitif 2012 en Commission des Finances du 31 janvier 2012,

Sur le rapport de M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, le Budget Primitif 2012 de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, tel que présenté en annexe, est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire et se décompose comme suit :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	RECETTES de FONCTIONNEMENT
5 904 178,12 €	5 904 178,12 €
DEPENSES d'INVESTISSEMENT	RECETTES d'INVESTISSEMENT
1 119 409,13 €	1 119 409,13 €

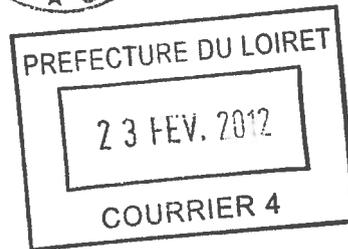
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

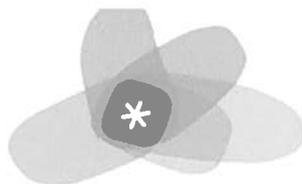
ADOpte la section de fonctionnement du budget primitif 2012 qui s'équilibre à la somme de 5 904 178,12 €.

ADOpte la section d'investissement du budget primitif 2012 qui s'équilibre à la somme de 1 119 409,13 €.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/02/12 -





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



Séance du 15 février 2012

12/12

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT
remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis
LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : Vote du BP 2012 du budget annexe SPANC.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 issue de l'ordonnance du 26 août 2005 et ses décrets d'application,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 17 décembre 2011,

Vu l'examen du projet de budget primitif 2012 du budget annexe du SPANC en Commission des Finances du 31 janvier 2012,

Sur le rapport de M. Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie, le Budget Primitif 2012 du budget annexe du SPANC de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, tel que présenté en annexe, est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire et se décompose comme suit :

DEPENSES d'EXPLOITATION	RECETTES d'EXPLOITATION
126 356,62 €	126 356,62 €
DEPENSES d'INVESTISSEMENT	RECETTES d'INVESTISSEMENT
41 703,51 €	41 703,51 €

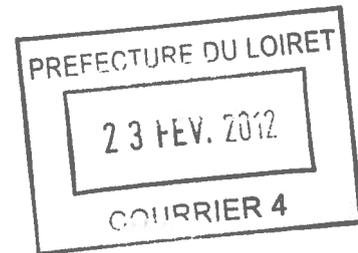
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la section d'exploitation du budget primitif 2012 du budget annexe du SPANC qui s'équilibre à la somme de 126 356,62 €.

ADOpte la section d'investissement du budget primitif 2012 du budget annexe du SPANC qui s'équilibre à la somme de 41 703,51 €.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/02/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 février 2012

12/13

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

Président de la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : Vote du BP 2012 du Budget Annexe ZAE CHAVANNERIE II

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 issue de l'ordonnance du 26 août 2005 et ses décrets d'application,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 17 décembre 2011,

Vu l'examen du projet de budget primitif 2012 du budget annexe ZAE La Chavannerie II en Commission des Finances du 31 janvier 2012,

Sur le rapport de M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, le Budget Primitif 2012 du budget annexe ZAE La Chavannerie II de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, tel que présenté en annexe, est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire et se décompose comme suit :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	RECETTES de FONCTIONNEMENT
550 351,66 €	550 351,66 €
DEPENSES d'INVESTISSEMENT	RECETTES d'INVESTISSEMENT
550 351,66 €	550 351,66 €

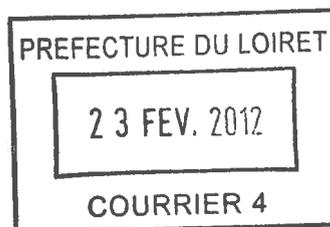
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la section de fonctionnement du budget primitif 2012 du budget annexe ZAE La Chavannerie II qui s'équilibre à la somme de 550 351,66 €.

ADOpte la section d'investissement du budget primitif 2012 du budget annexe ZAE La Chavannerie II qui s'équilibre à la somme de 550 351,66 €.

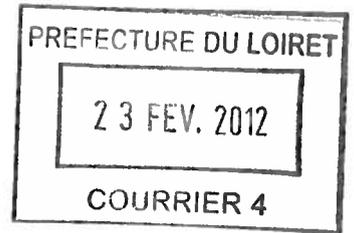
Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/02/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 février 2012

12/14

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

Président de la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : Versement de subventions à des associations.

VU la Commission des Finances du 31 janvier 2012,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Commission des Finances, lors de sa réunion du 31 janvier 2012, a examiné les demandes de subventions des associations suivantes :

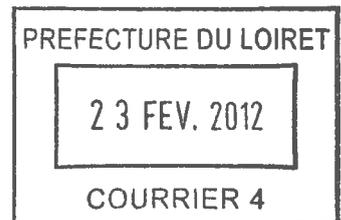
- Aide à domicile	20 500,00 €
- Soins à domicile	3 700,00 €
- FSE du collège	1 800,00 €
- Associations du collège	3 400,00 €
- Collège Pré des Rois	13 000,00 €
- UNSS	1 800,00€
- CILS	29 000,00 €
- CLIC	4 056,60 €
- OTSI	72 500,00 €
- Les Petits Loups	37 000,00 €
- Missions Locales	9 518,60 €
- ESC Natation	5 500,00 €
- Amicale du Personnel	2 750,00 €

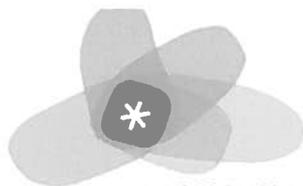
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer les subventions ci-dessus rappelées, conformément à la proposition de la Commission des Finances, les crédits étant inscrits au budget primitif 2012 du budget principal.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/2/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 février 2012



12/15

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

Président de la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : **Convention de partenariat financier avec l'OTSI.**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

L'Office de Tourisme Intercommunal du canton de La Ferté Saint-Aubin s'est vu déléguer par le Conseil Communautaire du Canton de La Ferté Saint-Aubin par délibération du 30 mars 2007, les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristiques pour la Communauté de Communes et ceci en coordination avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement local.

Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêt public, la Communauté de Communes lui attribuera annuellement, les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés à son classement et à ses obligations de prestations de service, ceci en application de l'arrêté du 12 janvier 1999.

Il est prévu d'attribuer à l'Association « Office de Tourisme Intercommunal du Canton de La Ferté Saint-Aubin » une subvention d'un montant de **72 500 €** pour l'année 2012. Cette subvention communautaire a pour objet de contribuer à la participation de la Communauté de Communes aux activités de ladite Association ainsi qu'au financement de la mise à disposition d'un agent communautaire.

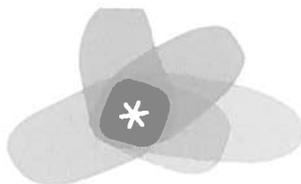
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE son Président à signer la convention de partenariat financier avec l'Association Office de Tourisme Intercommunal du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/2/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 février 2012

12/16

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PREFECTURE DU LOIRET

23 FEV. 2012

COURRIER 4

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : Convention de partenariat financier avec l'Association Halte Garderie Parentale les P'tits Loups.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'Association « Les P'tits Loups » est d'ordre social (halte garderie parentale pour des enfants de trois mois à quatre ans). Cette halte garderie parentale est créée, organisée et gérée par des parents regroupés sous une association loi 1901. L'association accueille au maximum 20 enfants de l'âge de trois mois à quatre ans.

Elle est agréée par la Direction de la Solidarité du département et bénéficie d'un agrément de la Protection maternelle et infantile (PMI). A ce titre un projet pédagogique est défini.

Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN. C'est à ce titre que la Communauté de Communes participe aux frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

Il est prévu d'attribuer à l'Association « Les P'tits Loups » une subvention d'un montant de 37 000 € pour l'année 2012. Cette subvention communautaire a pour objet de contribuer à la participation de la Communauté de Communes aux activités de ladite Association.

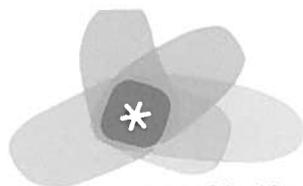
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE son Président à signer la convention de partenariat financier avec l'Association Halte-garderie parentale « Les P'tits Loups ».

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/02/12

Le Président,
Xavier DESCHAMPS





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 février 2012

PREFECTURE DU LOIRET

23 FEV. 2012

COURRIER 4

12/17

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

Président de la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : Convention de partenariat financier avec le CILS.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'Association CILS est d'ordre social dans le cadre de l'insertion professionnelle.

Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN. C'est à ce titre que la Communauté de Communes participe aux frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

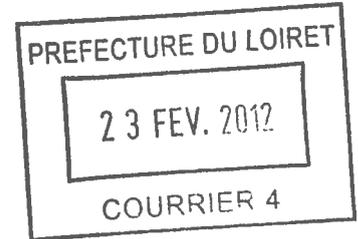
Il est prévu d'attribuer à l'Association CILS une subvention d'un montant de 29 000 € pour l'année 2012. Cette subvention communautaire a pour objet de contribuer à la participation de la Communauté de Communes aux activités de ladite Association.

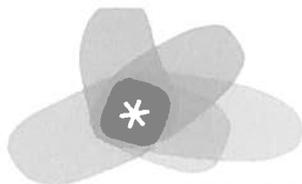
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE son Président à signer la convention de partenariat financier avec l'Association C.I.L.S. (Centre d'Initiatives Locales de Sologne).

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/02/12

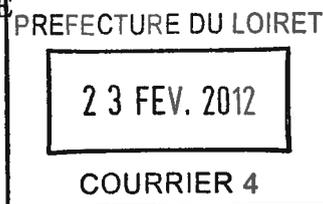




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 février 2012



12/18

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe SPANC.

VU la commission des finances du 31 janvier 2012,

Conformément à l'article L.2224-1 et suivants du CGCT, les budgets des services publics industriels et commerciaux (SPIC) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, sauf dérogations possibles.

Parmi celles-ci nous avons la possibilité pour les services d'assainissement non collectif pendant les 5 premières années de fonctionnement de verser une subvention par le budget principal.

A ce titre, proposition est faite, de délibérer pour verser la subvention budgétée en 2012 à savoir la somme de 5 000 €.

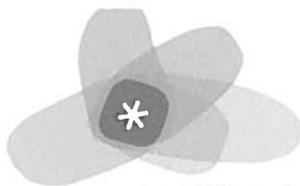
Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VERSE la subvention exceptionnelle de 5 000 € au budget annexe du SPANC au titre de l'exercice 2012.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/02/12



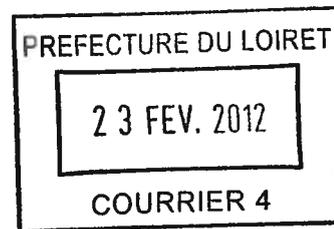
Le Président,
Xavier DESCHAMPS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 février 2012



12/19

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : Validation du choix d'OPC pour le programme Complexe Aquatique.

VU la délibération 11/92 du 7 novembre 2011,

VU la Commission d'Appel d'Offres du 24 janvier 2012,

Dans le cadre de la construction et de la réhabilitation du complexe aquatique, la Collectivité souhaite s'associer les services d'un bureau d'études ordonnancement, pilotage et coordination (OPC). Une consultation a été lancée en fin d'année 2011. 4 Sociétés ont répondu, c'est la Société Francis KLEIN qui a été retenue.

Société Francis KLEIN :

73 avenue d'Orléans, 41300 SALBRIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec la société Francis KLEIN.



Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire

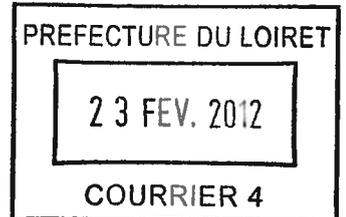
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/02/12



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 février 2012



12/20

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

Président de la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Président à vendre le lot n°7 à la Société SOLOGNE BIOGAZ pour la construction d'un méthaniseur.

VU la délibération n°11-53 du 15 juin 2011,

VU le dépôt du permis de construire en date du 31 janvier 2012 par la société SOLOGNE BIOGAZ avec comme emprise foncière le lot 7,

VU son immatriculation depuis le 6 janvier 2012 avec une activité principale de production de combustible gazeux,

La demande est donc que la cession et l'autorisation à déposer un permis et construire sur le bien d'autrui soient accordées à la SNC SOLOGNE BIOGAZ.

Le lot n°7 a une superficie de 9 408 m², se décomposant comme suit :

- 7 443 m² à 12 €,
- 1 965 m² à 2 €, soit 93 246 € HT

Le tout sera payable à la date de signature de l'acte définitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à vendre le lot n°7 à la Société SOLOGNE BIOGAZ pour la construction d'un méthaniseur pour 93 246 € HT

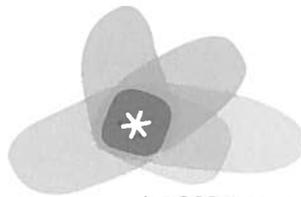
ACCEPTTE le principe d'une prise d'option d'achat sur le lot n°6.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/02/12



Xavier Deschamps



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

PREFECTURE DU LOIRET

23 FEV. 2012

COURRIER 4

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 février 2012

12/21

Date d'affichage : 18/02/2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 15 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 7 février 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BRETON

Objet : Délibération pour modifier le bordereau de prix unitaires du marché d'entretien des installations d'assainissement non collectifs passé avec SOA VEOLIA, suite à l'augmentation du taux de TVA.

VU la délibération 11/81 du 20 septembre 2011,

Suite à l'augmentation du taux de T.V.A. de 5,5 % à 7 %, il convient de modifier les tarifs du bordereau de prix unitaires initialement adopté.

La prestation de base pour la vidange et le curage des installations avec séparation de la phase liquide et solide et réinjection de la phase liquide s'élève à : 190 € TTC (TVA 7 %) ou 212 € TTC (TVA 19,6%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte les nouveaux tarifs du marché d'entretien suite à l'augmentation du taux de T.V.A., des installations d'assainissements non collectifs tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23/2/12

